Avis Technique 13/13-1192*V1

Annule et remplace l'Avis Technique 13/13-1192

Système de protection à l'eau sous carrelage

Procédé sous carrelage
System under tiles fixing
System unter Fliesenbelag und Plattenbelag

Kit Indispec +

Titulaire : Société Matériaux de Construction Distribution
203 avenue de Colmar
FR-67100 Strasbourg

Tél. : 03 88 23 15 10

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n° 13
Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Vu pour enregistrement le 17 juin 2015

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2015

Le Groupe spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 14 avril 2015, la demande de la société MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION relative au système de protection à l'eau sous carrelage collé KIT INDISPEC +. Il a formulé sur ce procédé l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique n° 13/13-1192. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne et les DROM.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le système de protection à l'eau sous carrelage collé (SPEC) KIT INDISPEC + est utilisé pour réaliser une protection des supports sensibles à l'eau.

Ce procédé est destiné à la pose de carrelage en revêtement de murs et de sols intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.

Le procédé complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la résine INDISPEC + appliquée en deux couches croisées,
- le traitement spécifique des points singuliers à l'aide de la bande de renfort INDIBAND,
- le carrelage collé avec une colle à carrelage adaptée précisée au § 2.2 du Dossier Technique.

1.2 Identification

La résine est identifiée par l'appellation « INDISPEC + » indiquée sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi accepté est identique à celui proposé à l'article 1 du Dossier Technique.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Aptitude à l'emploi

Comportement au feu

Le procédé KIT INDISPEC + n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

Les conditions de mise en œuvre définies au Dossier Technique permettent d'obtenir une adhérence satisfaisante à condition que le délai de séchage d'une nuit soit respecté avant la mise en œuvre du carrelage.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Cette sous couche possède des propriétés de protection au passage de l'eau liées à sa nature, sa mise en œuvre en 2 couches croisées de 400 g/m² chacune et aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol-mur, canalisations traversantes, …

Tenue au choc du revêtement céramique

Compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé, il présente une tenue aux chocs normalement suffisante.

2.23 Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, la durabilité du revêtement carrelé réalisé est comparable à celle du même revêtement réalisé sur support maçonné.

2.24 Fabrication de la résine INDISPEC +

Le système d'autocontrôle mis en place sur les matières premières et sur le produit fini permet d'escompter une constance de qualité satisfaisante du procédé.

2.25 Mise en œuvre

Ce système nécessite de respecter les consommations et les délais de séchage. Il exige une mise en œuvre soignée, notamment dans le traitement des points singuliers (raccordements aux angles, traversée de canalisation, …).

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Assistance Technique de la Société Matériaux de Construction Distribution

La Société Matériaux de Construction Distribution est tenue d'apporter son assistance technique à toute entreprise appliquant le système qui en fait la demande.

2.32 Conditions de mise en œuvre

- Protection à l'eau

  Le support doit être préparé : le cas échéant, un primaire adapté doit être appliqué en respectant les consommations prévues au § 4.1 du Dossier Technique.

  La résine doit être appliquée, sans dilution, en deux couches croisées de 400 g/m² chacune.

  Un soin tout particulier doit être porté au traitement des points singuliers. Ce traitement nécessite l'utilisation :

  - de la bande de renfort INDIBAND et d'un mastic sanitaire 25E pour les angles rentrants et sortants, pour le raccordement sol/paroi verticale, pour les canalisations traversantes en sol et pour le raccordement aux petites surfaces horizontales.
  - d'un profilé adapté associé à la bande de renfort INDIBAND ou de mastic sanitaire 25E pour le raccordement en mur aux appareils sanitaires.
  - d'un mastic sanitaire 25E pour les canalisations traversantes en mur et le raccordement en sol au bac à douche scellé sur le support.

- Colle à carrelage associée

  Il est nécessaire d'utiliser une colle à carrelage indiquée au § 2.3 du Dossier Technique et adaptée à l'ouvrage : nature et porosité des carreaux, support, classement à l'eau du local, …

Information des entreprises de plomberie et de menuiserie

- Le maître d'œuvre doit informer, dans les documents particuliers du Marché, l'entreprise de plomberie qu'un système de protection à l'eau est prévu ainsi que l'entreprise de menuiserie en cas de réalisation d'un plancher bois.

- L'entreprise de pose de revêtement doit informer l'entreprise de plomberie directement ou, à défaut, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage ou du coordinateur des principales spécificités liées à ce procédé pour la mise en place des appareils sanitaires par référence à l'Avis Technique :
  - en sol, l'évacuation des eaux de la baignoire ou du receveur de douche doit s'effectuer au moins 5 cm au-dessus du sol fini,
  - en mur, les canalisations doivent dépasser d'1 cm au moins du nu de la paroi.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 30 avril 2018.

Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

L'emploi sur support flottant sur isolant n'est pas visé.

Le modificatif intégré dans cette version concerne le changement de site de production de la résine INDISPEC +.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°13

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

Le procédé KIT INDISPEC + est un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) destiné à la réalisation en local humide d'ouvrages carrelés sur supports sensibles à l'eau. Il est constitué d'une résine en pâte appliquée le cas échéant sur un primaire et recouverte d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort INDIBAND.

1. Domaine d'emploi

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation, en sols et murs, dans les locaux humides intérieurs et qui ne présentent pas de joint de dilatation et sur les supports définis ci-après.

Ce procédé est également compatible avec les supports en maçonnerie et béton pour le traitement des jonctions.

1.1 Locaux et supports visés en sols intérieurs

1.11 En sols intérieurs

Les locaux visés en sol sont les locaux sans siphon classés P3 E2 au plus ainsi que les salles d'eau ou de bains, douches et WC à usage privatifs sur support en bois ou dérivés du bois.

1.12 En murs intérieurs

Les locaux visés en murs sont les locaux dont les parois sont classées EC au plus selon le « classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs » (*e-cahier du CSTB* 3567).

1.2 Supports visés

1.21 En sols intérieurs

En sols intérieurs, les supports visés en travaux neuf et en rénovation sont ceux définis dans le CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756) au § 5.2.1.

L'emploi sur support flottant sur isolant n'est pas visé.

Les chapes sèches et chapes à base de sulfate de calcium doivent bénéficier d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application.

1.22 En murs intérieurs

En murs intérieurs, les supports visés en travaux neufs et en rénovation sont ceux définis dans le CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756) au § 5.2.2.

1.3 Carreaux associés

Les carreaux ou analogues associés - nature et format - sont ceux indiqués au NF DTU 52.2 (P61-204) « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » qui comprend les parties suivantes :

- Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs du NF DTU 52.2-1-1-1 (P61-204-1-1-1),
- Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs du NF DTU 52.2-1-1-3 (P61-204-1-1-3),

complétés ou modifiés comme suit :

- en sol, sur chape sèche et support en bois, la surface des carreaux ou analogues associés est comprise entre 100 et 1200 cm² avec un élancement de 3, entre 1200 et 1600 cm² avec un élancement de 1.
- en mur, les limitations de surface en fonction des carreaux (nature, porosité) et de la colle choisie sont précisées dans le tableau 2.

2. Matériaux

2.1 Résine INDISPEC +

Produit en pâte prêt à l'emploi composé de résines synthétiques en dispersion aqueuse.

Le produit est conditionné dans des seaux de 5, 10 ou 25 kg.

INDISPEC + peut être conservé 1 an dans son emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil. Sont indiqués sur les seaux, le mode d'emploi résumé, la date de fabrication, le centre de production et le numéro de lot.

Caractéristiques

- Couleur : grise
- Masse volumique (kg/m^3) : 1450 (± 100)
- pH : 8,5 (± 1)
- Extrait sec (%) : 72,5 (± 1)
- Viscosité (cps) : 150 ± 50
- Taux de cendres (%) :
  - à 450°C : 47,6 (± 1)
  - à 900°C : 28,0 (± 2)

2.2 Primaires

2.21 INDIPRIMER 3

Liquide prêt à l'emploi à base de résine acrylique en dispersion aqueuse.

Le produit est conditionné en bidons de 1 kg.

INDIPRIMER 3 peut être conservé 24 mois dans son emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil. Sont indiqués sur les bidons, le mode d'emploi résumé, la date de fabrication, le centre de production et le numéro de lot.

Identification

Les caractéristiques d'identification du primaire sont indiquées sur la fiche d'identification n° 72-61, associée aux certifications des colles à carrelage et produits de préparation de sol.

2.22 MAPEPRIM SP

Produit bicomposant à base de résine époxy en phase aqueuse.

Le produit est conditionné sous emballage plastique en kits de 4 Kg (2 boites de 2 kg) et de 8 kg (2 seaux de 4 kg).

MAPEPRIM SP peut être conservé 6 mois dans son emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil. Sont indiqués sur les seaux, le mode d'emploi résumé, la date de fabrication, le centre de production et le numéro de lot.

Identification

Les caractéristiques d'identification du MAPEPRIM SP sont indiquées sur la fiche d'identification 23-61 associée aux certifications des colles à carrelage et produits de préparation de sol.

2.3 Colles à carrelage

Les colles à carrelage visées dans le SYSTEME KIT INDISPEC + sont les colles de la Société MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION listées ci-après, bénéficiant d'un Certificat en cours de validité.

- Mortier colle pour le sol et le mur :
  - INDIFLEX +
- Adhésif pour le mur uniquement :
  - INDIPATE HP +

2.4 Produits connexes

2.41 Bande de renfort d'angle INDIBAND

Bande de format 12 cm x 5 ml, constituée d'un non tissé avec renfort médian en caoutchouc.

- Masse linéique (g/ml) : 35 (± 5)
- Résistance à la rupture sur bande 3 x 15 cm (N) : 50 (± 5)

2.42 Mastic

Le mastic utilisé pour le traitement des points singuliers et les finitions est un mastic sanitaire 25E.

Tableau 1 – Support admis en murs intérieurs : ouvrage neuf

Local		Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre			Cloison ou doublage de mur		Cloison en carreaux de terre cuite		Maçonnerie en blocs de béton cellulaire		Enduit base ciment	Béton	
		S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S14	S13	S3	S1	S2
EA															
EB															
EB+ privatif	Hors zone d'emprise bac à douche/ baignoire														
	Dans zone d'emprise bac à douche/ baignoire		1					6	1	2	1	2			
EB+ collectif						5		3		4		4			
EC										4		4			

Nature des supports

Les documents de référence des ouvrages sont définis dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1).

S1 : Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant
S2 : Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné
S3 : Enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonnerie de type Rt3
S4 : Enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40
S5 : Enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60
S6 : Plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant
S7 : Plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1
S8 : Cloisons en carreaux de plâtre
S9 : Cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue)
S10 : Cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « hydro » (coloration verte)
S11 : Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre
S12 : Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment
S13 : Parois maçonnées en blocs de béton cellulaire montés avec un liant colle à base de ciment
S14 : Cloisons nues en blocs de béton cellulaire montées avec un liant colle à base de plâtre

Légende

	Support visé en pose collée directe dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1).
	Support non visé
1	Le SPEC - résine et carrelage collé - doit être mis en œuvre jusqu'à environ 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.
2	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon, mise en œuvre du SPEC - résine et carrelage collé - jusqu'à environ 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.
3	Le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par SPEC - résine et carrelage collé, pied de cloison compris.
4	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par SPEC - résine et carrelage collé -, pied de cloison compris.
5	Si l'Avis Technique du support demande un traitement des pieds de cloisons, le SPEC - résine et carrelage collé - peut être utilisé pour ce traitement dans les zones carrelées.
6	Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'Avis Technique. Sinon, mise en œuvre du SPEC - résine et carrelage collé - jusqu'à environ 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.

Tableau 2 - Nature et format de carreaux admis en pose collée murale

Nature et porosité des carreaux		**Surface maximale des carreaux**	
		Adhésif	**Mortier colle**
Plaquettes murales de terre cuite		231 cm²	
Carreaux de terre cuite	Groupes AIIa - AIIb - AIII BIIa - BIIb - BIII	900 cm²	
Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %		1200 cm²	2200 cm²
Faïence	Groupe BIII	2200 cm²	
Pierres naturelles de porosité > 2%		1200 cm²	
Pierres naturelles de porosité ≤ 2%		NON ADMIS	
Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et > 0,5 %	Groupes AI- BIb		
Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0,5 %	Groupes AI - BIa		
Pâte de verre, émaux			120 cm²
Masse surfacique maximale du revêtement associé		30 kg/m²	40 kg/m²

3. Fabrication – Contrôle et stockage

La résine INDISPEC + est produite dans l'usine de Saint Alban de la Société Matériaux de Construction Distribution.

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine productrice par le fabricant :

- Aspect
- Extrait sec (1 fois/campagne)
- Viscosité (chaque fabrication)
- Taux de cendres à 450°C (1 fois/mois)
- Masse volumique pâte (1 fois/campagne)
- Ph (1 fois/campagne)

4. Mise en œuvre

4.1 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

4.11 Supports en sol

La reconnaissance du support s'effectue conformément au § 7.11 du CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756).

4.111 Chape à base de sulfate de calcium

Le primaire INDIPRIMER 3 est appliqué (*tableau 3*) après vérification de l'humidité résiduelle de la chape.

4.112 Chape sèche

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant.

Le primaire INDIPRIMER 3 est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 3).

4.113 Raccord avec support base ciment (traitement du retour en sol des pieds de cloison, ...)

Le primaire INDIPRIMER 3 est appliqué sur le support base ciment (tableau 3).

4.114 Supports bois

La reconnaissance du support bois s'effectue suivant le § 7.1.1.4 du CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756).

Le primaire MAPEPRIM SP est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 3).

4.115 Ancien revêtement

4.1151 Ancien carrelage

La reconnaissance du carrelage existant et les travaux préparatoires sont effectués conformément aux dispositions du CPT « Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus » § A1 et A2 (CPT Sols P3 - Rénovation) complétées comme suit :

Le primaire MAPEPRIM SP est systématiquement appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 3).

4.1152 Anciennes dalles semi flexibles

Dans le cas de dalles semi flexibles et produits associés contenant de l'amiante, il conviendra de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les produits sans amiante, la reconnaissance du support et sa préparation sont effectuées conformément aux dispositions des § B1 et B2 CPT Colles à carrelage Sols P3 - Rénovation, complétés comme suit :

Le primaire MAPEPRIM SP est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 3).

4.12 Supports en mur

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct (cf. NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs »). Les prescriptions de reconnaissance pour les travaux de rénovation sont indiquées au § 7.1.2 du CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756). Le tableau 4 récapitule les primaires adaptés à chaque support en travaux neufs ou de rénovation et les prescriptions de mise en œuvre propre à chacun.

Tableau 3 - Choix et prescriptions d'application des primaires en fonction des supports et des revêtements conservés ou non en sol

		Primaire associé	Matériel d'application	Consommation (g/m²)	Délais de séchage
Supports neufs nus	Chape à base de sulfate de calcium	INDIPRIMER 3	Pinceau ou rouleau	150 à 250	1 heure au moins (sec au toucher)
	Chape sèche			150 environ	
Anciens supports visés ci-dessus revêtus	Carrelage	MAPEPRIM SP	Pinceau ou rouleau	100 à 150	3 heures
	Dalles vinyles semi flexibles				
Planchers de doublage neufs en panneaux de CTB-H ou de CTB-X		MAPEPRIM SP	Pinceau ou rouleau	100 environ	3 heures
Supports (neufs ou anciens cités au § 1.1) ragréés avec un produit de ragréage P3 adapté, béton (traitement des pieds de cloison)		INDIPRIMER 3	Pinceau ou rouleau	100 environ	1 heure au moins (sec au toucher)

Tableau 4 - Choix et prescriptions d'application des primaires en fonction des supports et des revêtements conservés ou non en murs intérieurs

		Primaire associé	Matériel d'application	Consommation (g/m²)	Délais de séchage
Supports neuf nus	Plaques de plâtre cartonnées	INDIPRIMER 3	Pinceau ou rouleau	150 environ	1 heure au moins (sec au toucher)
	Carreaux de terre cuite			200 à 300	
	Béton (traitement des relevés)			150 environ	
	Béton cellulaire			400 à 550	
	Enduit ou carreaux de plâtre standards			150 à 250	
Anciens supports visés ci-dessus et revêtus	Carrelage	MAPEPRIM SP	Pinceau ou rouleau	100 à 150	3 heures
	Peinture				
Anciennes cloisons en plaque de parement en plâtre cartonnées poncées		INDIPRIMER 3	Pinceau ou rouleau	150 environ	1 heure au moins (sec au toucher)

4.122 Anciennes cloisons en carreaux de plâtre standard ou avec un enduit base plâtre

Le primaire INDIPRIMER 3 est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 4).

4.123 Anciens doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre

Le primaire INDIPRIMER 3 est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 4).

4.124 Anciennes cloisons en carreaux de terre cuite, ancien mur en bloc de béton cellulaire

Le primaire INDIPRIMER 3 est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 4).

4.125 Anciens revêtements

4.1251 Ancien carrelage

Le primaire MAPEPRIM SP est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 4).

4.1252 Ancienne peinture

Le primaire MAPEPRIM SP est appliqué avant la mise en œuvre de la résine (tableau 4).

4.2 Traitement des points singuliers

Les points singuliers sont traités avant la partie courante.

Le § 7.2 du CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756) précise les dispositions, complétées comme suit :

4.21 Ouvrages muraux : traitement du raccord sol-mur

Le primaire adapté aux supports en sol et mur doit être appliqué conformément aux indications des tableaux 3 et 4.

Le raccordement sol-paroi verticale est ensuite réalisé au moyen de la bande INDIBAND pliée en deux, marouflée dans une couche de résine INDISPEC + appliquée au pinceau sur l'ensemble de la surface à recouvrir par la bande.

La disposition de la bande de renfort INDIBAND dans les angles est indiquée sur les figures 3 et 4 du CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756). La bande est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou d'une taloche à enduire tenue en biais, en prenant soin d'éviter les plis. La bande est aussitôt recouverte d'une couche de INDISPEC +.

Une première, puis une seconde couche de résine INDISPEC + sont ensuite réalisées en continuité avec la partie courante.

4.22 Ouvrages en sol : traitement des relevés en murs

Dans le cas de pose sur chape flottante sur sous couche acoustique, avant la pose du carrelage, un élément assurant la désolidarisation entre le carrelage et la paroi verticale doit être mis en place (exemple : cordon de mastic) (cf. figure 5 du CPT).

4.3 Jonction avec les appareils sanitaires

Le traitement des jonctions avec les appareils sanitaires s'effectuera suivant les dispositions définies au § 7.3 du CPT SPEC (*e-cahier du CSTB* n° 3756).

4.4 Partie courante

Une première couche de résine INDISPEC + est réalisée au rouleau à poils longs en respectant une consommation de 400 g/m² au moins.

Après 5 heures de séchage au moins (INDISPEC + sec « au toucher »), une seconde couche est réalisée en passes croisées, en respectant une consommation de 400 g/m² au moins.

4.5 Délais de séchage

La pose du carrelage est réalisée au plus tôt le lendemain de l'application de la seconde couche de INDISPEC +.

En sol, l'accès au local doit être interdit avant la pose du carrelage.

4.6 Pose collée du carrelage

Pour la pose du carrelage (format de la spatule crantée, encollage simple ou double encollage, type de joints, réalisation des joints entre carreaux, …), on se réfère aux indications du NF DTU 52.2 (P61-204-1-1-1 « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » et P61-204-1-1-3 « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ») en fonction des carreaux et de la colle choisis précisés comme suit :

- l'emploi de l'adhésif INDIPATE HP +est limité aux locaux classés EB+ privatif au plus.
- pour les carreaux collés avec l'adhésif INDIPATE HP +le temps de séchage de l'ouvrage est d'au moins 7 jours.

Lors de la pose, un espace de 5 mm au moins doit être ménagé entre le bord de l'appareil sanitaire et le carrelage (cf. § 4.32) si un profilé adapté n'est pas mis en place.

5. Assistance technique

La Société MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi du système KIT INDISPEC + ont été réalisés au CSTB.

C. Références

C1. Données Environnementales [1]

Le procédé KIT INDISPEC + ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Lancement du système : 2009
- Importance des chantiers : environ 65 000 m² ont été réalisés en France.

[1] Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.